



Union  
syndicale  
**Solidaires**



**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre



**Droits  
devant !!**

# Pour la reconnaissance et la régularisation des travailleurs sans papiers ! Le gouvernement doit respecter ses engagements!

## **Agissons ensemble le 23 Mars!**

### **Pas de travailleurs sans droits dans les entreprises!**

*« L'emploi de travailleurs étrangers sans titre de séjour est une réalité économique aujourd'hui dans notre pays, en particulier dans les secteurs tels que le BTP, l'hôtellerie-restauration, le gardiennage sécurité, le nettoyage et le nettoyage, les services à la personne, la sous-traitance et le travail temporaire... »*

Le 8 mars 2010, en pleine grève des travailleurs-euses sans papiers, luttant depuis le 12 octobre 2009 pour leur régularisation, des employeurs du Cac 40 comme de petites et moyennes entreprises, avec les organisations syndicales (Cgt, Cfdt, Unsa, Solidaires, FSU) intervenant aussi au nom des associations ( la Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, Femmes Egalité, RESF, Autremonde et Droits Devant) écrivaient ces lignes et concluaient:

*« ...il est urgent de formuler des critères objectifs de délivrance d'autorisation de travail et de séjour pour les étrangers qui en sont dépourvus... »*

Suite aux négociations ouvertes avec les organisations syndicales, le gouvernement publie le 18 juin 2010 un texte (dit addendum) définissant des critères et procédures permettant la régularisation des travailleurs-euses sans papiers en France, grévistes ou non, et ce quelle que soit l'entreprise.

Aujourd'hui, sans compter ceux des salarié(e)s non grévistes, 3900 dossiers ont été déposés. Mais force est de constater que les engagements et les textes ne sont pas respectés :

.../...

- Les régularisations tombent au goutte-à-goutte.
- Des employeurs "perdent patience" et licencient des grévistes sous prétexte que leurs dossiers dorment dans des préfectures depuis des mois.
- D'autres préfectures ignorent superbement les engagements et les textes, et délivrent des obligations de quitter le territoire (OQTF) à tour de bras.
- D'autres encore, comme la préfecture de police de Paris, rechignent toujours à régulariser les travailleurs intérimaires, régularisation pourtant prévue par les textes, et reviennent constamment à la charge pour tenter de renégocier à la baisse ce que le gouvernement a concédé.

Le mouvement exceptionnel engagé par les travailleurs-euses sans papiers a déjà permis de faire la démonstration que ces salarié(e)s ne prennent le travail de personne et participent aussi à la création des richesses du pays. Ils font le travail que personne ne veut faire dans les conditions qui leur sont imposées. Et le plus souvent, comme nombre de salariés de notre pays, ils payent des impôts et cotisent aux organismes sociaux. Ils paient tout, mais n'ont droit à rien...

Agiter la fermeture administrative des entreprises qui emploient des travailleurs sans papiers (comme le prône le dernier projet de loi sur l'Immigration) vise à faire de ces salarié(e)s une menace pour l'emploi des autres salarié(e)s. Cette « sanction » renforcera le travail « au noir » et permettra en réalité à certains patrons d'exercer un chantage supplémentaire sur les conditions de salaires et de travail des salariés sans titre de séjour valable et pourtant au travail.

La régularisation des travailleurs-euses sans papiers est la seule réponse sérieuse pour en finir avec la surexploitation de ces salarié(e)s et la mise en concurrence de tous contre tous !

- Pour réaffirmer ces principes, notamment la mise en œuvre et le respect des critères de régularisation déjà obtenus, applicables partout et à tous dans le respect de l'égalité au travail,
- Pour exiger l'accélération des régularisations,

Les organisations syndicales et les associations du « groupe des Onze » soussignées appellent à des rassemblements et autres initiatives publiques le 23 mars 2011, date à laquelle doit se réunir à Paris la « commission de suivi » (Direction de l'Immigration, Direction générale du Travail et organisations syndicales) des textes issus des négociations du 18 juin 2010.

Paris, le 17 mars 2011

**RASSEMBLEMENT A PARIS**

**23 mars 2011 à 13h**

**Métro Saint François Xavier**